

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

4EME Réunion de 2014

Séance du 27 juin 2014

CG20140627_30
id. 856

L'an deux mille quatorze le vingt sept juin , les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE

**PROGRAMME PLURIANNUEL DE RÉNOVATION DE LA
SIGNALISATION VERTICALE**

Lors de la séance relative au vote du budget primitif de 2014, l'Assemblée Départementale a adopté le principe de l'étude d'un programme pluriannuel de rénovation de la signalisation verticale.

Ce plan porte sur une **période de trois ans** et traitera essentiellement les routes départementales de **troisième catégorie**.

Le coût de ce programme est estimé à **600 000 euros**.

Il permettra le remplacement de 2 700 panneaux de signalisations verticale directionnelle et de police.

Lors du budget primitif, je m'étais engagé à vous proposer les détails du plan avec l'échelonnement des itinéraires.

Compte tenu de nos objectifs, je vous propose de **donner la priorité à la sécurité de nos administrés** et de faire porter, en 2014, l'effort sur la signalisation dite de police.

En effet, il me paraît important de renouveler prioritairement les **dispositifs liés à la sécurité routière** et notamment les panneaux de danger, des régimes de priorité aux intersections ainsi que ceux signalant les virages, y compris les balises à chevrons. Cela représente 1 400 panneaux.

La signalisation directionnelle sera, quant à elle, traitée en 2015 et 2016.

Les cartes et tableaux, joints en annexe, détaillent pour chaque année la localisation des itinéraires traités.

Ainsi, je vous propose de bien vouloir délibérer.

□

□

□

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voies de communication, aménagement urbain,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve le plan pluriannuel de rénovation de la signalisation verticale, portant sur une période de trois ans et traitant essentiellement des routes départementales de troisième catégorie, conformément aux cartes et tableaux joints en annexe indiquant la localisation des itinéraires traités en signalisations directionnelle et de police envisagés pour la période 2014 – 2016 ;
- Adopte une AP d'un montant de 600 000 Euros correspondant au plan triennal 2014, 2015, 2016 et permettant le remplacement de 2 700 panneaux de police ;
- Ratifie un premier crédit de paiement, d'un montant de 100 000 Euros, sur l'article 2152, sous fonction 621, au titre de l'année 2014 ;
- Précise que la signalisation directionnelle sera traitée en 2015 et 2016.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET